



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 5 septembre 2017

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2834 en date du 25 août 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José
Mastromonaco pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le
rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 29 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 5 septembre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2834

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Marie-José Mastromonaco)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 25 août 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^c Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 130.00 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

**Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017/2018**

A 34-2834

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
25-août	Bureau des commissaires	16)a)i	18)a	Cocktail - levée de fonds - Organisme <i>Le Grand Pas</i>	130,00 \$
					130,00 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1